

**Déclaration du Niger au nom du Groupe africain : 75^{ème} session exécutive du Conseil
du commerce et du développement, 12 février 2024**

**Point 2 : Interdépendance et stratégies de développement dans un monde globalisé
(Rapport sur le Commerce et Développement 2023 : Aperçu général : Croissance, dette et
climat : Réformer l'architecture financière mondiale)**

Madame la Secrétaire Générale, Rebecca Grynspan,
Ambassadeur Febrian Ruddyard, Président du Conseil,
Excellences, distingués délégués.

Je tiens tout d'abord à remercier le secrétariat de la CNUCED, au nom du Groupe africain, pour la publication du rapport 2023 sur le Commerce et le Développement : **Aperçu général : Croissance, dette et climat : Réformer l'architecture financière mondiale.**

Les crises, notamment la pandémie de COVID-19, le changement climatique et les tensions géopolitiques ont eu et continuent d'avoir un impact considérable sur les économies et les populations du monde, notamment en Afrique.

De nombreux pays africains ont en effet vu leur marge de manœuvre budgétaire s'éroder et commencé à souffrir d'un endettement extérieur insoutenable.

Comme l'a bien noté le rapport, au 30 novembre 2023, huit des dix pays du monde en situation de surendettement étaient africains. Quatorze autres pays africains sont confrontés à un risque élevé de surendettement.

Les paiements au titre du service de la dette ponctionnent les budgets déjà insuffisants pour financer l'éducation, la santé et les investissements dans la transformation structurelle, facteurs pourtant indispensables à l'atteinte des ODD par nos pays.

Dès lors il est urgent, de trouver une solution durable à la crise de la dette à laquelle sont confrontés de nombreux pays africains. En outre, une réforme de l'architecture financière internationale est nécessaire pour empêcher une accumulation insoutenable de la dette à l'avenir et pour garantir une marge de manœuvre budgétaire adéquate.

À cet égard, les propositions incluses dans le document du Secrétaire général des Nations unies intitulé **SDG Stimulus to Deliver Agenda 2030** et dans la note d'orientation des Nations unies sur les réformes de l'architecture financière internationale préparée pour le Sommet de l'avenir nous semblent fort pertinentes.

Paradoxalement, les niveaux d'Aide publique au développement (APD) continuent d'être inférieurs aux objectifs et aux engagements pris par les pays développés. Par exemple, les derniers chiffres montrent que, bien que les décaissements globaux d'APD aient augmenté, notamment en raison d'une hausse de 147% des dépenses liées aux coûts des réfugiés résidant dans les pays donateurs, les flux d'APD à destination de l'Afrique ont chuté entre 2021 et 2022.

Il est donc nécessaire d'inverser cette tendance pour soutenir les pays africains dans leurs efforts de lutte contre la pauvreté et d'investissement dans leur avenir.

Comme on le sait, les pays africains supportent des coûts élevés en raison de la crise climatique, à laquelle ils n'ont contribué que de manière marginale, et qui fait payer un tribut disproportionné au continent. Par exemple, en 2021, parmi les 20 pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique, 16 étaient africains.

Aussi, d'une façon plus générale, le financement de la lutte contre le changement climatique n'est pas à la hauteur des engagements et des besoins, notamment en ce qui concerne l'adaptation et les pertes et dommages liés au climat. Nous espérons par conséquent, que le nouveau Fonds pour les pertes et dommages, mis en place lors de la 28^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP28), sera à la hauteur des attentes.

En tout état de cause, pour les pays africains qui sont en première ligne face aux impacts du changement climatique, les attentes immédiates visent l'obtention des subventions, des coûts de transaction faibles, et des décaissements rapides.

Je vous remercie